



## SECTION de la VENDÉE

Site internet de la section :

<https://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/FODGFIP85>

### DECLARATION LIMINAIRE

*CSAL du 03/10/2023*



Monsieur le Président,

FO vous alerte sur le sujet de la responsabilité des gestionnaires publics (RGP) depuis presque deux ans, et le moins qu'on puisse constater, c'est que le flou persiste et que le doute n'est toujours pas levé sur l'éventuelle possibilité de mettre en cause tous les personnels, quel que soit leur grade. La Direction Générale et vous-mêmes cherchez à être rassurants sur cette question mais à ce stade vos réponses sont insuffisantes pour garantir que la mise en cause juridictionnelle d'agents de catégorie A non comptables ou de catégorie B ou C n'est qu'une vue de l'esprit ! Selon FO DGFIP, la potentialité de cette mise en cause demeure bien réelle.

Les premiers réquisitoires de la 7ème Chambre de la Cour des comptes (mobilier national de Grignon avec mise en cause des domaines et une affaire d'escroquerie aux faux ordres de virement impactant une paierie départementale) sont explicites sur le fait que l'instruction devra envisager d'examiner la responsabilité de tout agent dans la chaîne d'exécution des opérations financières. Deux arrêts, certes à destination d'ordonnateurs (Arrêt n° S2023-0604 – Sté Alpexpo 11/5/23 et Arrêt n°S2023-0667 – commune d'Ajaccio 31/5/23) confirment nos craintes sur le possible partage de responsabilités entre plusieurs acteurs de la chaîne financière, induit par le système répressif de la nouvelle RGP. Les agents sont donc bien sous la menace potentielle d'une amende pouvant représenter jusqu'à 6 mois de rémunération.

S'il n'y a pas de risque, pourquoi un assureur propose-t-il un produit (pour les comptables mais aussi pour les agents non comptables de catégorie A, B et C), non pas pour assurer l'amende, mais pour couvrir notamment les frais d'avocats spécialisés pour préparer l'audience et/ou pour faire apparaître les responsabilités de chacun des acteurs dans le processus qui a dysfonctionné ?

Monsieur le Président, vous refusez de communiquer et vous refusez d'écrire que les agents B et C seront exonérés de poursuites, pourquoi ? Vous devez apporter une réponse aux personnels !

Autre sujet d'actualité : l'ouverture des négociations avec la Direction Générale sur nos régimes indemnitaires. Cela fait plusieurs années que FO DGFIP demande la reconnaissance de l'engagement permanent des personnels et de leur conscience professionnelle exemplaire au travers des promotions et de la revalorisation de leur régime indemnitaire. Les agents, par l'intermédiaire de leurs représentants du personnel, attendent beaucoup de la négociation sur nos régimes indemnitaires qui s'ouvre enfin à la DGFIP !

Nous lisons souvent ici ou là que l'accueil de l'utilisateur est, sous ses diverses formes, l'une des pierres angulaires de la DGFIP. La campagne de déclaration de revenus 2023 s'est avérée comme chaque année extrêmement éprouvante pour les collègues qui ont trop souvent dû subir un front-office ressemblant bien davantage à une ligne de front. A l'aune d'un déploiement de GMBI, application révolutionnaire réussissant l'exploit de faire effectuer le travail des agents de la DGFIP par des usagers déboussolés, tout en surchargeant les mêmes agents de la DGFIP, il ne fallait pas être grand clerc pour pressentir une explosion des sollicitations des usagers via l'ensemble des canaux et notamment l'accueil physique. Certains contribuables, qui ne venaient plus, sont revenus pour GMBI ; en langage de désintoxication, on appelle cela replonger !

Le droit d'alerte, déposé par FO DGFIP au niveau national a reçu une fin de non-recevoir, la direction générale balayant le problème d'une seule main. Quant au niveau départemental, nous attendons toujours votre réponse officielle. D'autant que l'automne s'annonce maussade à la DGFIP, avec une campagne des avis brûlante : augmentations de taxes foncières dans un contexte d'inflation galopante et nombreuses taxations à tort pour les usagers qui ne se sont pas déclarés sur GMBI !

A l'ordre du jour de ce CSAL figure le tableau de bord de veille sociale, comment ne pas faire le lien avec les résultats catastrophiques du dernier observatoire interne ? Tous ces thermomètres sont dans le rouge et la DGFIP continue de foncer droit dans le mur sans se soucier des dégâts humains que cela génère. Et ce n'est pas la nomination du nouveau Ministre des Comptes Publics, M Thomas Cazenave, dont le CV révèle qu'il a exercé dans les services RH d'Orange, services exemplaires comme nous le savons tous en matière de conditions de travail, qui viendra nous rassurer !

L'ensemble des services du département souffre des conditions de travail et du manque de personnel. Et ce ne sont pas de belles statistiques en trompe l'oeil sur l'atteinte des objectifs qui viendront nous faire dire que tout va bien et donner de l'air à des services asphixiés et démotivés.

Quant au règlement intérieur que nous devons voter lors de ce CSAL, où est-il? L'absence de vote sur ce règlement dix mois après les élections de cette nouvelle instance fait preuve d'une impréparation inquiétante sur une réforme d'une telle ampleur. On peut aussi légitimement se poser la question suivante : Toutes les réformes de la DGFIP subissent-elles le même niveau de préparation?

Dans ces conditions nous nous posons la question de la valeur des décisions prises dans cette instance.

Sur tous les autres points, les élus FO DGFIP 85 dérouleront leur argumentaire au fil des discussions.

Pour FO DGFIP, il est largement temps de redonner aux services de la DGFIP les moyens humains, budgétaires et informatiques nécessaires à l'exercice quotidien des missions.